Ô, Messager d'Allah ! Je suis une femme qui souffre d'hémorragies vaginales très abondantes ; qu'en dis-tu, sachant qu'elles m'empêchent de prier et de jeûner ? - Il dit : je te recommande le coton, il fait arrêter le sang. Elle dit : il est trop abondant.

Ḥamnah bint Jaḥsh (qu'Allah l'agrée) dit : « Souffrant d'hémorragies vaginales très abondantes, j'allai à la rencontre du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) pour l'interroger et l'en informer. Je le trouvai chez ma sœur Zaynab bint Jaḥsh et dis : " Ô, Messager d'Allah ! Je suis une femme qui souffre d'hémorragies vaginales très abondantes ; qu'en dis-tu, sachant qu'elles m'empêchent de prier et de jeûner ? - Il dit : Je te recommande le coton, il arrête le sang. - Elle dit : Il est trop abondant. - Il dit : Alors, utilise une étoffe. - Elle dit : Il est trop abondant, il coule à flots. - Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit alors : Je vais te prescrire deux façons de faire ; si tu appliques l'une des deux, c'est valable, et si tu es capable de faire les deux, à toi de voir. [Sache que] C'est un coup parmi les coups que le diable assène ! Fais comme si tu avais tes règles pendant six ou sept jours, comme cela est courant par le décret d'Allah, ensuite, lave-toi entièrement et quand tu penses que tu es pure et que le sang s'arrête, prie pendant vingt-trois ou vingt-quatre jours et vingt-trois ou vingt-quatre nuits, et jeûne également ; cela t'est valable. De même, agis chaque mois comme les femmes quand elles ont leurs règles et quand elles deviennent pures au moment de leurs règles et de leur pureté. Et si tu es capable de retarder la prière du midi (« ṣalâtu-ẓ-ẓuhr ») et d'avancer celle de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr »), afin de te laver et de regrouper les deux prières, et de retarder la prière du couchant (« ṣalâtu-l-maghrib») et d'avancer celle du crépuscule (« ṣalâtu-l-‘ishâ` »), afin de te laver et de regrouper les deux prières, alors, fais-le ! Et si tu peux te laver pour la prière de l'aube (« ṣalâtu-l-fajr »), alors, fais-le ! Et jeûne, si tu peux agir de cette façon. " Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : " C'est, des deux façons de faire, celle que je préfère ! " »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

« Souffrant d'hémorragies très abondantes » : les hémorragies duraient très longtemps et étaient abondantes. « J'allai à la rencontre du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) pour l'interroger et l'en informer » : elle est partie voir le Prophète (sur lui la paix et le salut) afin de lui demander le jugement religieux de cette situation et lui demander ce qu'il lui incombait de faire. « Je dis : Ô, Messager d'Allah ! Je suis une femme qui souffre d'hémorragies vaginales très abondantes ; qu'en dis-tu, sachant qu'elles m'empêchent de prier et de jeûner ? » Ses hémorragies la poussaient à arrêter de prier et de jeûner, car elle pensait que c'était le sang des règles. C'est ce qu'elle pensa dans un premier temps, mais

par la suite le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui expliqua qu'il s'agissait d'un coup du diable et non du sang des règles. « Il dit : je te recommande le coton, il arrête le sang. » Il lui conseilla d'utiliser du coton en le mettant dans son vagin et en faisant en sorte qu'il ne bouge pas, pour qu'il absorbe le sang. « Elle dit : il est trop abondant. » Trop abondant pour que le coton suffise à le retenir. « Il dit : alors, utilise une étoffe » en plus du coton, utilise un morceau de tissu qui, de par son épaisseur, retiendra le sang. « Elle dit : il est trop abondant, il coule à flots. » Le sang coule si abondamment que ni le coton, ni le tissu ne peuvent le retenir. « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit alors : « Je vais te prescrire deux façons de faire », la première consiste à se laver entièrement pour chaque prière et la deuxième consiste à regrouper les prières du midi (« ṣalâtu-ẓ-ẓuhr ») et de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr »), du couchant (« ṣalâtu-l-maghrib») et du crépuscule (« ṣalâtu-l-‘ishâ` ») et à se laver trois fois : une fois pour les prières du midi et de l'après-midi, une fois pour celles du coucher et du crépuscule et une fois pour celle de l'aube (« ṣalâtu-l-fajr »). « Si tu appliques l'une des deux, c'est valable » : tu as le choix entre ces deux façons de faire. « Et si tu es capable de faire les deux, à toi de voir » : si tu es capable de faire les deux, alors c'est toi qui connais mieux ta situation, donc choisis celle que tu veux. « Il dit : c'est un coup parmi les coups que le diable assène » : le diable a trouvé une manière de la perturber au niveau de sa religion, de sa purification et de sa prière. Il lui a fait oublier ses dates habituelles, comme s'il lui avait asséné un coup. Aussi, cela ne contredit pas le fait qu'il s'agisse d'une veine appelée « âdhil », comme on le trouve dans le hadith de Fâṭimah bint Qays, qui a dit : « Je suis une femme qui souffre d'hémorragie et ne suis jamais pure, dois-je délaisser la prière ? - Il dit : Non, il s'agit d'une veine, et non des règles ! » On comprend donc que le diable frappe cette veine jusqu'à la perforer. Aussi, le sens le plus évident est qu'il s'agit réellement d'un coup du diable, puisque rien n'empêche de le comprendre de la sorte. « Fais comme si tu avais tes règles pendant six ou sept jours » : arrête de prier et de jeûner, considère-toi comme réglée pendant six ou sept jours, car chez la plupart des femmes, les règles durent six ou sept jours. « comme cela est courant par le décret d'Allah » : dans Son jugement et Sa législation. Lorsqu'il dit « six ou sept jours », ce n'est pas pour exprimer un doute, mais pour montrer que certaines femmes ont leurs règles pendant six jours, d'autres pendant sept jours. Elle doit donc faire comme les femmes de sa famille qui ont l'âge le plus proche du sien et dont la nature ressemble le plus à la sienne. « Ensuite, lave-toi entièrement et quand tu penses que tu es pure et que le sang s'arrête, prie pendant vingt-trois ou vingt-quatre jours et vingt-trois ou vingt-quatre nuits, et jeûne également ; cela t'est valable. » Après six ou sept jours, tu dois te laver complètement, comme on le fait à la fin des règles. Le reste des jours, c'est-à-dire les vingt-trois ou vingt-quatre jours suivants sont des jours de pureté, lors desquels tu peux faire tout ce que font les femmes en état de pureté, comme la prière, le jeûne, et cela te suffit. « De même, agis chaque mois comme les femmes quand elles ont leurs règles et quand elles deviennent pures au moment de leurs règles et de leur pureté. » Chaque mois, tu fais comme si tu as tes règles pendant six ou sept jours, comme les autres femmes en ont l'habitude, puis lave-toi et prie de nouveau. De même, ta période de pureté doit être semblable à celle de la plupart des femmes, vingt-trois ou vingt-quatre jours. « si tu es capable de retarder la prière du midi (« ṣalâtu-ẓ-ẓuhr ») et d'avancer celle de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr »), afin de te laver et de regrouper les deux prières, et de retarder la prière du couchant (« ṣalâtu-l-maghrib») et d'avancer celle du crépuscule (« ṣalâtu-l-‘ishâ` »), afin de te laver et de regrouper les deux prières, alors, fais-le! Et si tu peux te laver pour la prière de l'aube (« ṣalâtu-l-fajr »), alors, fais-le ! Et jeûne, si tu peux agir de cette façon. » Si tu es

capable de retarder la prière du midi vers la fin de son horaire et d'effectuer celle de l'après-midi au début de son horaire ; de même, si tu peux retarder la prière du coucher vers la fin de son horaire et effectuer celle du crépuscule au début de son horaire. Les savants appellent cela : « Le regroupement apparent », et non réel. Pour la prière de l'aube, elle se lave une fois. Ainsi, celle qui souffre d'hémorragies vaginales effectue trois lavages complets : un pour les prières du midi et de l'après-midi, un pour celles du coucher et du crépuscule et un pour celle de l'aube. Aussi, elle regroupe, en apparence seulement, les deux prières. « C'est la façon que je préfère » : c'est-à-dire le fait de regrouper les prières du midi et de l'après-midi, de regrouper les prières du coucher et du crépuscule et de se laver entièrement trois fois : une fois pour les prières du midi et de l'après-midi, une fois pour les prières du coucher et du crépuscule et une fois pour la prière de l'aube. La première façon consiste à se laver pour chaque prière ; ceci n'est pas mentionné dans ce hadith, mais dans une autre version d'Abû Dâwûd, il est stipulé qu'elle se lave pour chaque prière, quand le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : « si tu en as la force, lave-toi pour chaque prière, sinon, regroupe deux prières pour un seul lavage. » Il est clair que le fait de se laver entièrement pour chaque prière représente une difficulté manifeste et c'est pourquoi le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit au sujet de la deuxième méthode : « C'est, des deux façons de faire, celle que je préfère », car elle est plus facile et plus légère que la première.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10016